



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 08 AVRIL 2021

**PROCES VERBAL**

(En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
	Nombre de conseillers en exercice :	19
02/04/2021	Nombre de conseillers présents	18
	Nombre de conseillers représentés :	4
	Nombre de conseillers votants :	18

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE HUIT AVRIL

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 08 avril 2021, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02 avril 2021.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 18h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIoux, M. Arnaud LORENZI, M. Benoît DUMONT, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Denis KLETZLEN-BODES, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme Juline GARNAVULT a donné pouvoir à M. Bruno BOURIAUD, Mme Khadija RAMDANE a donné pouvoir à Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL a donné pouvoir à M. Arnaud LORENZI, M. Éric RETHORE a donné pouvoir à M. Robert ESPECEL,

**ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE à l'ouverture de la séance :**

Mme Catherine AZE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Caroline SEVEGRAND



En préambule, Monsieur le Maire souhaite que soit respectée une minute de silence en hommage à Monsieur Gérard Claudel, ancien maire d'Ennery et conseiller départemental qui s'est éteint le jeudi 21 mars 2021, à l'âge de 96 ans. Il était à l'origine de la création du Parc Naturel Régional du Vexin.

Monsieur **Éric BRULFERT**, maître composteur et fondateur de la société ValOrbioCompost, propose une présentation « Trier et recycler les déchets alimentaires de la cantine scolaire ».

BioCompost décline son action en trois actes :

- Sensibilisation auprès des enfants
- Collecte des déchets au moyen d'une « super poubelle » et du « compost truck »
- Traitement des déchets sur le site de traitement

La société fournit des sacs compostables, la collecte se fait par substitution de bacs qui sont systématiquement désinfectés.

Une traçabilité des bacs est mise en place, le compost est normé par un laboratoire.

La sensibilisation des enfants passe par le débarrasage participatif avec l'objectif de former des « ambassadeurs du tri ».

Le coût pour la commune de Butry-sur-Oise serait de 1024,80 € HT / an, à la cantine scolaire.

L'objectif de la présentation est de sensibiliser les membres du Conseil Municipal sur le sujet, et d'en discuter afin de déterminer si une telle opération pourrait être intéressante à mettre en place au sein de l'école Raoul Sales.

## **Le Conseil Municipal :**

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2021**

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 13 février 2021.

### **2. DCM2021008 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Le Conseil Municipal :

👉 **Approuve** le compte de gestion du Trésorier de L'Isle-Adam.

### **3. DCM2021009 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur **BOURIAUD** annonce que le résultat est moins catastrophique que ce qui était craint, cela est la conséquence d'une gestion très rigoureuse des finances de la commune. Seules les urgences ont été traitées cette année, aucun projet nouveau n'a été engagé.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1



Le Conseil Municipal :

- ☞ **Approuve**, Monsieur le Maire absent de la salle du Conseil municipal ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020.

## 4. DCM2021010 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Monsieur ESPECEL remarque un écart de 1 000 euros entre le tableau présenté et la délibération. Monsieur le Maire constate également cet écart, l'erreur d'écriture sera corrigée, rappelant que les délibérations présentées ne sont que des projets et donc susceptibles d'être modifiées en fonction des remarques des élus.

Le Conseil Municipal :

- ☞ **Décide** d'affecter les résultats de fonctionnement 2020 et d'investissement comme suit :

Résultat de l'exercice	48 652,75 €
Résultats antérieurs reportés	581 286,29 €
Résultat à affecter	629 939,04 €
Solde d'exécution d'investissement	- 593,35 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 20 715,50 €
Besoin de financement	- 89 245,00 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	174 563, 85 €
Report en fonctionnement R 002	455 375,19 €

- ☞ **Autorise et donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## 5. DCM2021011 – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

Monsieur BOURIAUD présente le budget prévisionnel 2021, les deux plus gros postes de dépenses sont les charges du personnel et les charges à caractère général (ensemble des dépenses liées à la maintenance, à la restauration etc.).

La hausse des charges du personnel s'explique par les recrutements qui ont eu lieu pour compléter les postes qui n'étaient pas pourvus afin de satisfaire aux besoins constatés des services. L'objectif ambitieux est d'en limiter l'augmentation à 1%/an.

Au niveau des recettes, ce sont les impôts qui représentent la rentrée d'argent la plus importante pour la commune.

S'agissant de l'investissement, 50 000 € sont prévus pour la révision du PLU.

Monsieur le MAIRE signale qu'il s'agit là d'une dépense obligatoire qui aurait déjà dû être engagée lors du mandat précédent.

Des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de l'école sont également à l'étude.

Monsieur PAIGNON demande comment il est possible que l'école ne soit pas aux normes considérant que des vérifications générales périodiques sont obligatoires.

Monsieur le MAIRE répond qu'un contrôle est prévu d'ici la fin de l'année.

Monsieur PAIGNON souhaite savoir si le budget pour lesdits contrôles a été prévu et également pour le remplacement des matériels obsolètes.

Monsieur BOURIAUD indique que les compétences professionnelles de notre collègue conseiller municipal, Monsieur KLETZLEN-BODES, ont été sollicitées et qu'il s'est chargé, à la demande de Monsieur le Maire, du suivi après avoir constaté dans le registre de sécurité qu'aucun contrôle n'avait été effectué depuis 2014. Les contrats et documents administratifs ont été ressortis. Il est bien entendu que les contrôles seront réalisés par des organismes agréés.



Différentes demandes de subventions ont été formulées, Monsieur BOURIAUD précise que les travaux ne seront engagés que sous réserve que toutes les subventions possibles auront été sollicitées.

Afin d'équilibrer le poste investissement, un emprunt de 200 000 € est prévu. Monsieur BOURIAUD affirme que la prudence sera de mise pour la concrétisation du prêt, même si la commune a la capacité de rembourser.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 15
- Voix contre : 0
- Abstentions : 3

Le Conseil Municipal :

↳ **Adopte** le Budget Prévisionnel 2021 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à : 2 014 895,19 €
- En section d'investissement à : 653 563,54 €

### 6. DCM2021012 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur BOURIAUD explique que l'Etat n'a notifié les bases d'imposition de la commune que ce jour en fin d'après-midi.

L'audit préconisait une hausse des impôts fonciers.

Pour cette année, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation et maintenir les taux à l'identique.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Le Conseil Municipal :

↳ **Fixe** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 36,39 % (19,21 % taux communal + 17,18 % taux départemental)

Taxe Foncier non bâti : 49,83 %

Monsieur PAIGNON estime que la phrase suivante « Le taux de TH étant de nouveau gelé en 2021, le vote de ce taux n'est pas nécessaire. Il est maintenu au même niveau que 2019 qui avait été reconduit pour 2020 » indiquée dans la délibération est superflète. Il demande à ce que cette dernière soit retirée de la délibération.

Or, après vérification, il apparaît que cette délibération est le modèle officiel transmis par la Direction Générale des Finances Publiques et doit donc être utilisée telle quelle.

### 7. DCM2021013 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS au titre de l'année 2021

Monsieur ESPECEL souhaite connaître les modalités d'attribution des subventions.

Monsieur le MAIRE précise que les dossiers sont étudiés avec les adjoints. Chaque association doit fournir des pièces justificatives et produire des documents budgétaires et comptables pour composer le dossier de demande.

Monsieur le MAIRE ajoute que les subventions sont reconduites à l'identique à part un équilibrage pour celles octroyées au Secours Populaire et au Secours Catholique.

Les associations sont très touchées par la crise sanitaire, les subventions sont donc proposées avec prudence et une réserve est conservée au cas où d'autres associations viendraient solliciter une subvention en cours d'année.





Monsieur BOURGOIN évoque la situation difficile de certaines associations qui n'ont pas l'opportunité de poursuivre leur activité à l'extérieur ou en visioconférence. Celles-ci doivent bien souvent faire face à une baisse du nombre d'adhérents ce qui implique une baisse des recettes alors que les charges de fonctionnement et de personnels restent à l'identique. Des associations vont même devoir procéder à des remboursements auprès de leurs adhérents.

Monsieur BOURGOIN trouve dommage que la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes ne soutienne pas davantage les associations locales.

Monsieur le MAIRE indique que le sujet sera abordé lors de la réunion de la CCSI le 24 avril prochain. Monsieur BOURGOIN, en raison de ses liens avec diverses associations, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur ESPECEL demande si les comptes des associations auxquelles sont accordées des subventions sont étudiés en amont.

Monsieur BOURGOIN répond par l'affirmative et ajoute que la transmission de documents financiers complets est indispensable à la constitution du dossier de demande de subvention.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Le Conseil Municipal, (Monsieur BOURGOIN ne prenant pas part au vote au regard de ses liens avec les associations) :

↳ **Attribue** pour l'année 2021 des subventions de fonctionnement aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant en €
Amicale des anciens de Butry	600 €
APEB (Association des Parents d'Elèves de Butry)	800 €
ABCD (Association Butryote pour la Culture et le Divertissement)	950 €
Inter Vallée JUDO	400 €
Gym Vitalité	350 €
Val d'Oise Aviron	1 500 €
BFVO (Boxe Française de la Vallée de l'Oise)	1 100 €
Secours Catholique	200 €
Secours Populaire	200 €
TOTAL	6 100 €

↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 de la commune.



## 8. DCM2021014 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur PAIGNON s'interroge sur les deux projets évoqués ; sont-ils actés ou feront-ils l'objet d'un débat en réunion ?

Madame DUVAL explique qu'il faut aujourd'hui faire face à l'urgence, néanmoins les solutions mises en place à l'école sont temporaires (Algeco), tout cela sera revu dans les prochaines années. Actuellement, la réalité du terrain ne permet pas de se réunir en commission.

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Adopte** les projets présentés.
- ↳ **Arrête** les modalités.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer tous documents y afférent.
- ↳ **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget 2021.
- ↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.
- ↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DETR 40 %	Autre subvention	Part communale HT
<b>Projet 1</b> : Bâtiments scolaires et périscolaires : Remise aux normes école primaire (Phase 1 sécurité incendie)	18 000 €	7 200 €		10 800 €
<b>Projet 2</b> : Création salle de classe liée à l'augmentation des effectifs	70 000 €	28 000 €		42 000 €

## 9. DCM2021015 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE DE PLU

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Confirme son refus** de transférer sa compétence PLU à la Communauté de commune Sausseron-Impressionnistes.



## 10. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du n° DEC\_2020\_01 du 12.11.2020 au n° DEC\_2020\_04 du 24.11.2020) en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Valérie Limouzin souhaite savoir si les panneaux seront en bois

Monsieur Robert Especel demande si les panneaux auront la forme d'une flèche pour chaque lieu indiqué.

Afin de répondre à ces questions, Monsieur NOËL présente à l'assemblée une impression papier des visuels.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.**

<b>Monsieur NOËL Claude</b> 	<b>Monsieur BOURIAUD Bruno</b> 	<b>Monsieur DUMONT Benoît</b> 
<b>Monsieur BOURGOIN William</b> 	<b>Madame DUVAL Géraldine</b> 	<b>Monsieur PRIOUX Philippe</b> 
<b>Madame RAMDANE Khadija</b> 	<b>Monsieur PAIGNON Gilles</b> 	<b>Monsieur KLETZLEN-BODES Denis</b> 
<b>Madame LIMOZIN Valérie</b> 	<b>Madame CARIMALI Jacqueline</b> 	<b>Monsieur LORENZI Arnaud</b> 
<b>Madame SEVEGRAND Caroline</b> 	<b>Madame CABUROL Virginie</b> 	<b>Madame GARNAVAULT</b> Juline 
<b>Monsieur ESPECCEL Robert</b> 	<b>Monsieur RETHORE Eric</b> 	<b>Madame AZE Catherine</b> 
<b>Madame AMBLAS Sylvie</b> 		